



Delais après un décès pour être avertis?

Par **chrislerois**, le **24/07/2013 à 10:32**

bonjourrnJe viens de perdre mon meilleur amis.Depuis 15 ans, il m'a toujours dit que je serai son légataire universel. En supposant qu'il ai fait un testament chez un notaire, pourriez-vous me dire à peut près dans combien de temps après le décès je serai avertis.rnrnMerci

Par **Marion3**, le **24/07/2013 à 10:56**

Bonjour chrislerois,rnrnVous avez déjà posé la même question hier, et vous avez eu des réponses !!!

Par **chrislerois**, le **24/07/2013 à 11:57**

non pas de réponse sur le delais...rnrnmerci

Par **Marion3**, le **24/07/2013 à 18:06**

La sucession doit être terminée en principe 6 mois après le décès (afin d'éviter des frais supplémenaires)mais ce n'est pas une obligation ...rnrnS'il y a un testament déposé chez un notaire, ce dernier vous contactera lorsqu'il sera informé du décès.rnrnVotre ami avait-il de la famille qui pourrait informer le notaire du décès? ? était-il propriétaire de bien(s) immobilier(s)?rnrnS'il n'avait aucun bien immobilier, un notaire n'est pas nécessaire pour la

